

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET
DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES
AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES
AUPRES DU MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE**

INTERNAL TENDERS BOARD

DEMANDE DE COTATION

**N°051/D13-336/DC/MINSANTE/SG/CIPM/2024 DU 22
octobre 2024**

**RELATIVE LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN D'UNE FLOTTE
TELEPHONIQUE POUR LE PERSONNEL DU PROGRAMME**

MAITRE D'OUVRAGE : LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

FINANCEMENT :

- Fonds de contrepartie de la Subvention du Fonds Mondial de Lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme pour la partie Hors taxes, Budget GC7, exercice 2024 ;

DOSSIER DE CONSULTATION

Octobre 2024



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET
 DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES
 AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE

N° 051/Ns-336 AVIS DE DEMANDE DE COTATION
 /DC/MINSANTE/SG/CIPM/2024 DU 22 Oct 2024

RELATIVE A LA FOURNITURE ET L'ENTRETIEN D'UNE FLOTTE
 TELEPHONIQUE POUR LE PERSONNEL DU PROGRAMME
 NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

1. Objet de la Consultation

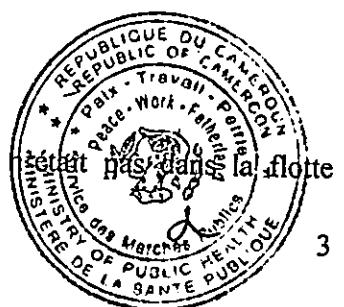
Le Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage, lance un Avis de Consultation pour la fourniture et l'entretien d'un flotte téléphonique en un lot pour le Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

2. Consistance des fournitures

Les prestations de la présente Demande de Cotation se présentent ainsi qu'il suit :

Acquisition du matériel de vidéo conférence pour le Programme National de Lutte contre la Tuberculose notamment

- ✓ Fournir les terminaux (téléphones) ;
- ✓ Approvisionner les SIM mensuellement en crédit de communication ;
- ✓ Fournir et assurer les services de communication téléphonique entre tous les membres de la flotte ;
- ✓ Fournir et assurer les services de communication téléphoniques entre les membres de la flotte et les autres utilisateurs externes à la flotte du PNLT ;
- ✓ Fournir et assurer les services de communication téléphoniques entre les membres de la flotte et les autres utilisateurs des autres opérateurs de téléphonie mobiles ;
- ✓ Fournir et assurer les services de communication téléphoniques entre les membres de la flotte et les autres réseaux internationaux ;
- ✓ Proposer des tarifs optionnels et préférentiels aux membres désirant souscrire à la connexion internet ;
- ✓ Fournir les services de maintenances et d'entretien de la flotte téléphonique au PNLT ;
- ✓ Être capable d'immigrer d'un forfait à l'autre ;
- ✓ Possibilité de faire des transferts de crédit (reconduction du crédit non consommé au cours du mois précédents) ;
- ✓ Possibilité de roaming ;
- ✓ Possibilité de faire les conférences call ;
- ✓ Possibilité de faire des conférences call ;
- ✓ Fournir des téléphones et des puces GSM pour le personnel qui précédente ;



- ✓ Produire trimestriellement un rapport d'exécution.

NB : Bien vouloir joindre dans l'offre le prospectus / photo du téléphone/item proposé.

3. Participation

La participation à cette consultation est ouverte à égalité de conditions aux entreprises ayant une expérience avérée dans le domaine de téléphonie mobile au Cameroun.

4. Financement et coût prévisionnel

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation sont financées par les **Fonds de contrepartie de la Subvention du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme – GC7 pour l'exercice 2024**

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **12 000 000 F CFA**

5. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est exclusivement celui en ligne.

6. Consultation du Dossier de Demande de Cotation

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables au Secrétariat du Service du Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sis à « l'immeuble de la santé » abritant la Division des Etudes et des Projets (DEP) non loin de l'immeuble de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé (tel : 222 22 10 21) dès publication du présent avis.

Il peut être consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm)

7. Acquisition du dossier de consultation

La version physique du dossier peut être obtenu au Secrétariat du Service des Marchés Publics du MINSANTE, sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité du siège de la Croix Rouge Camerounaise à Yaoundé Tél./Fax : 222 2210 21, dès publication du présent avis, sur présentation de l'original de la quittance de versement au Trésor Public de la somme non remboursable de quinze mille (15 000) Francs CFA.

La copie de ladite quittance sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Consultation et portera les coordonnées du soumissionnaire.

8. Cautionnement de soumission

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics et dont la liste figure dans la pièce 8 de la présente Demande de Cotation.

Le montant de la caution de soumission est de deux cent quarante mille francs (240 000) francs CFA

Elle devra être valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres et sera libérée d'office après publication des résultats d'attribution pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire de la Lettre-commande, ce cautionnement sera libéré après constitution du cautionnement définitif.



L'absence et/ou la conformité de la caution de soumission timbrée, datée et acquittée à la main à l'ouverture des plis délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie agréé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la présente consultation est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

9. Remise des offres

Les offres sont transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> au plus tard le 14/11/2024 à 13 heures heure locale. Une copie de sauvegarde des offres enregistrée sur trois (03) clés USB ou CD/DVD devra être transmise au Service du Service des Marchés Publics (Bureau des Appels d'Offres) du MINSANTE sis à l'immeuble de la Santé situé à proximité de la Croix-Rouge Camerounaise à Yaoundé, tel : (237) 222 22 10 21, sous plis scellé (deux clé ou CD/DVD doit contenir les Offres Administrative, Technique et Financière, une autre clé USB ou CD/DVD dans une petite enveloppe contenant uniquement l'Offre Financière Témoin) avec la mention .

10. Ouverture des offres :

L'ouverture des offres se fera en un temps et aura lieu le 14/11/2024 à 14 heures heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du MINSANTE dans la salle de réunions de ladite Commission sise au premier étage de l'immeuble Ex-PSFN à proximité de la Croix-Rouge Camerounaise.

Les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

Les offres devront être chiffrées Hors Taxes (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de soumission daté, signé et timbré.

11. Recevabilité des offres

Les offres sont transmises exclusivement par voie électronique via la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente, conformément aux stipulations de la Demande de Cotation. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de Consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier de Consultation sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence ou la non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par le Ministre des Finances pour émettre les cautions dans le domaine des Marchés Publics ou le non-respect des modèles des le Demande de Cotation sera purement et simplement rejetée sans aucun recours.

12. Critères d'évaluation



Ils comprennent les critères éliminatoires et les critères essentiels définis ainsi qu'il suit :

12.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment de :

1. Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main ;
2. Fausse déclaration ou falsification des pièces ;
3. Absence d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures à l'ouverture des offres ;
4. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des trois dernières années (2023, 2022 et 2021) ;
5. Non-conformité à 100 % des caractéristiques majeures du matériel proposé (écran, mémoire interne, caméra, ram) aux spécifications techniques demandées ;
6. Note technique inférieure à 5 OUI/ 7 des critères essentiels.

12.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

1. Expérience du soumissionnaire
2. Conformité au moins à 80 % 100 % autres caractéristiques du matériel proposé (Micro SIM, Batterie, Garantie) du matériel proposé aux spécifications techniques demandées
3. Service après-vente
4. Personnel spécialisé
5. Personnel
6. Preuve d'acceptation des conditions du marché
7. Présentation de l'Offre

Le système de notation des offres est le mode binaire (oui ou non).

13. Délai et lieu de livraison

Le délai maximum des prestations prévu par le Maître d'Ouvrage est de douze (12) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations. Le lieu de livraison est le Groupe Technique Central du PNLP.

14. Allotissement

Les prestations de la présente Demande de Cotation sont constituées en un seul lot

15. Attribution de la Lettre-commande

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-commande au soumissionnaire dont l'offre aura été évaluée la moins disante et reconnue conforme pour l'essentiel au dossier de consultation et qui dispose des capacités financières et techniques requises pour fournir les services requis.

16. Durée de validité des Cotations

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Cotations pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des Cotations.

17. Renseignements Complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat de la Commission Interne du MINSANTE situé derrière le siège de la Croix Rouge Camerounaise à côté de



l'Immeuble de la Santé ; Tél : 650 84 87 45 / 696 98 40 22 ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>.

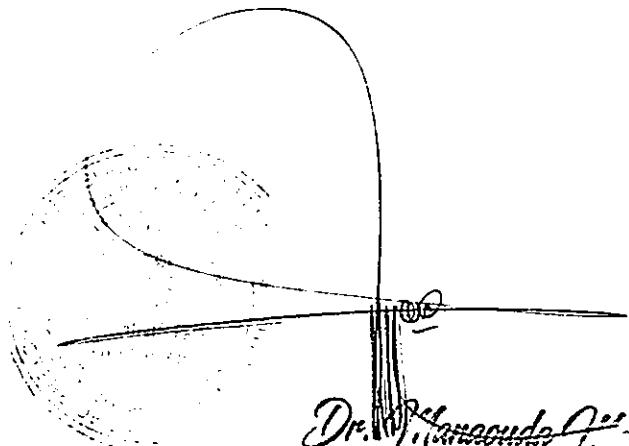
18. Fraude et corruption

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, envoyer un sms ou appeler le MINMAP aux numéros suivants : Tél 673 205 725/699 370 748.

Fait à Yaoundé, le 22 OCT 2024

Ampliations :

- MINMAP;
- MINSANTE/CAB;
- UCS/FMP;
- ARMP/JDM (pour publication);
- CSPM/ CNLS;
- GTC/CNLS (pour affichage).



Dr. Tchatchie



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET
DU PATRIMOINE
Sous-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
SERVICE DES MARCHES PUBLICS
BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES
AND EQUIPMENT
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
TENDERS OFFICE

NO 54/1/DC/336 /DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2024 OF 22 Oct 2024
FOR THE SUPPLY AND MAINTENANCE OF A TELEPHONE FLEET FOR THE STAFF
OF THE NATIONAL TUBERCULOSIS NATIONAL TUBERCULOSIS CONTROL
PROGRAMME

Purpose of the consultation

The Minister of Public Health, the contracting authority, is issuing an invitation to tender for the supply and maintenance of a telephone fleet in one batch for the Central Technical Group of the National Tuberculosis Control Programme.

1. Scope of supplies

The services covered by this Request for Quotation are provided as follows:

Acquisition of video conferencing equipment for the National Tuberculosis Control Programme, in particular

- ✓ Supply the terminals (telephones);
- ✓ Supply SIMs with monthly communication credit;
- ✓ Provide and ensure telephone communication services between all members of the fleet;
- ✓ Provide and ensure telephone communication services between members of the fleet and other users external to the NLTP fleet;
- ✓ Provide and ensure telephone communication services between members of the fleet and other users of other mobile telephone operators;
- ✓ Provide and ensure telephone communication services between members of the fleet and other international networks;
- ✓ Offer optional and preferential rates to members wishing to subscribe to the Internet connection;
- ✓ Provide maintenance and upkeep services for the PNLT telephone fleet;
- ✓ Be able to migrate from one package to another;
- ✓ Ability to transfer credit (renewal of credit not used in the previous month);
- ✓ Ability to roam;
- ✓ Possibility of making conference calls;
- ✓ Possibility of making conference calls;
- ✓ Provide telephones and GSM chips for staff who were not in the previous fleet;
- ✓ Produce a quarterly performance report.

NB: Please attach a brochure/photo of the proposed equipment/item to the offer.



2. Participation

Participation in this consultation is open on equal terms to companies with proven experience in the mobile telephony sector in Cameroon..

3. Funding and estimated cost

The services, which are the subject of this Request for Quotation, are financed by the Counterpart Funds of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria Grant - GC7 for the 2024 financial year.

The estimated cost of the operation at the end of the preliminary studies is :

Description	Amount excl. VAT CFA francs	Amount incl. VAT CFA francs
Supply and maintenance of a telephone fleet for NTP staff	10 063 893	12 000 000

5. Submission method

This Request for Quotation is submitted exclusively online.

6. Consultation of the Request for Quotation file

The file may be consulted during working hours at the Secretariat of the Public Procurement Service (Tender Office) of MINSANTE located at the 'Health Building' housing the Studies and Projects Division (DEP) not far from the Cameroon Red Cross building in Yaoundé (tel: 222 22 10 21) as soon as this notice is published.

It can be consulted online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> on the ARMP website (www.armp.cm).

7. Obtaining the consultation file

The physical version of the file may be obtained from the Secretariat of the Public Procurement Department of MINSANTE, located at the Health Building near the headquarters of the Cameroon Red Cross in Yaoundé Tel/Fax: 222 2210 21, as soon as this notice is published, on presentation of the original receipt for payment to the Public Treasury of the non-refundable sum of fifteen thousand (15,000) CFA francs.

The copy of the said receipt shall be deposited at the place of withdrawal of the Consultation File and shall bear the tenderer's contact details.

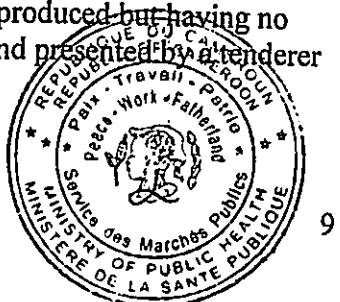
8. Tender security

On pain of rejection, each tenderer must enclose with his administrative documents a bid bond, paid in hand, issued by a financial institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds in the field of public contracts and the list of which appears in Exhibit 8 of this Request for Quotation. The amount of the bid bond is two hundred and forty thousand francs (240,000) CFA francs.

It must be valid for thirty (30) days beyond the original bid validity date and will be automatically released after publication of the award results for unsuccessful bidders. For the tenderer who is awarded the Letter Order, this bond will be released once the final bond has been lodged.

The absence and/or non-conformity of a stamped, dated and hand-paid bid security, issued by a first-class bank or financial institution approved by the Ministry of Finance to issue bonds in connection with public contracts, will result in the tender being rejected outright. A bid bond produced but having no connection with the present consultation is considered to be absent. A bid bond presented by a tenderer during the tender opening session is inadmissible.

9. Submission of tenders



Tenders must be sent exclusively by electronic means via the COLEPS platform to the addresses <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm> no later than 14/11/2024 at 1 p.m. local time. A back-up copy of the tenders recorded on three (03) USB keys or CD/DVD must be sent to the Public Procurement Department (Tender Office) of MINSANTE located at the Health Building near the Cameroon Red Cross in Yaoundé, tel: (237) 222 22 10 21, in a sealed envelope (two keys or CD/DVD must contain the Administrative, Technical and Financial Offers, another USB key or CD/DVD in a small envelope containing only the Financial Offer) with the words:

10. Opening of tenders:

Tenders will be opened at one time on 14/11/2024 at 2 p.m. local time by the MINSANTE Internal Contract Award Commission in the Commission's meeting room on the first floor of the Ex-PSFN building near the Cameroon Red Cross.

Tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice with a thorough knowledge of the file. Tenders must be quoted exclusive of tax (HT) and inclusive of all taxes (TTC) and accompanied by the tender form dated, signed and stamped.

11. Admissibility of tenders

Tenders must be submitted exclusively electronically via the COLEPS platform to the following addresses: <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>. On pain of rejection, the documents in the administrative file required must be produced in originals or in copies certified as true by the issuing department or competent administrative authority, in accordance with the stipulations of the Request for Quotation. They must be less than three (03) months old or have been drawn up after the date of signature of the consultation notice.

Any tender which is incomplete in accordance with the requirements of the Consultation Documents will be declared inadmissible. In particular, the absence or non-conformity of the hand-stamped and hand-paid bid bond issued by a first-class financial institution approved by the Minister of Finance to issue bonds in the field of Public Procurement or failure to comply with the models in the Request for Quotation will be rejected outright without any recourse.

12. Evaluation criteria

These include the eliminatory criteria and the essential criteria defined as follows:

12.1 Eliminatory criteria

1. Absence or non-conformity of the bid bond stamped and paid by hand ;
2. Misrepresentation or falsification of documents ;
3. Absence of an administrative document after the regulatory deadline, i.e. 48 hours for the opening of tenders, has elapsed;
4. Absence of a declaration on honour that it has not abandoned any public contracts during the last three years (2023, 2022 and 2021);
5. 100% non-compliance of the major characteristics of the proposed hardware (screen, internal memory, camera, ram) with the requested technical specifications;
6. Technical score lower than 5 YES/ 7 for the essential criteria.

12.2 Essential criteria

The essential criteria for the qualification of candidates will relate to:

1. Experience of the bidder
2. Compliance of at least 80% 100% of the other characteristics of the equipment proposed (Micro SIM, Battery, Warranty) with the technical specifications requested.
3. After-sales service
4. Specialist personnel
5. Staff



6. Proof of acceptance of contract conditions

7. Submission of Tender

The scoring system for tenders is binary (yes or no).

13. Delivery time and place

The maximum period for the services provided by the project owner is twelve (12) months from the date of notification of the service order to begin the services. The place of delivery is the PNLP Central Technical Group.

14- Allotment

The services covered by this Request for Quotation consist of a single lot.

15. Award of the Letter Order

The Employer will award the Letter Contract to the bidder whose bid is evaluated as the lowest evaluated bid, who is found to be substantially responsive to the solicitation documents and who has the financial and technical capability to provide the required services.

16. Period of validity of Quotations

Tenderers remain bound by their Quotations for ninety (90) days from the deadline set for the submission of Quotations.

17. Additional information

Further information can be obtained during working hours from the Secretariat of the Internal Commission of MINSANTE located behind the headquarters of the Cameroon Red Cross next to the Health Building; Tel: 650 84 87 45 / 696 98 40 22 or online on the COLEPS platform at <http://www.marchespublics.cm> and <http://www.publiccontracts.cm>.

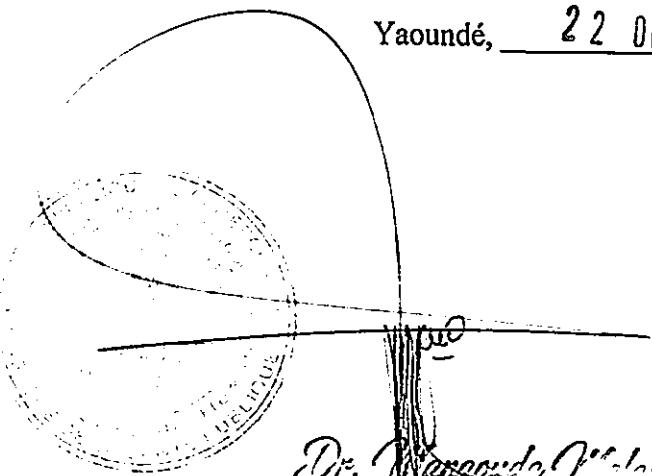
18. Fraud and corruption

If you wish to report practices, facts or acts, attempted corruption or bad practices, please call CONAC on 1517, send an SMS or call MINMAP on the following numbers: tel 673 205 725/699 370 748.

Amplifications :

- MINMAP;
- MINSANTE/CAB;
- UCS/FMP;
- ARMP/JDM (for publication);
- CSPM/ CNLS;
- GTC/CNLS (for display).

Yaoundé, 22 OCT 2024

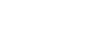


Dr. Marc-Antoine N. Nsue



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

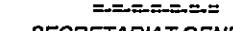
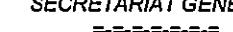
SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET
DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

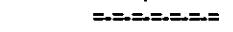
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES
AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

TENDERS OFFICE

PIECE II :
REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION



A. LE DOSSIER DE DEMANDE DE COTATION

Article 1 - Contenu du Dossier de Demande de Cotation

1.1 Le dossier de Demande de Cotation décrit les prestations à effectuer, fixe les procédures et stipule les conditions du marché. Il comprend les pièces ci-après :

- (a) Pièce n°1 L'avis de Demande de Cotation ;
- (b) Pièce n°2 Le règlement de la Demande de Cotation (RDC) ;
- (c) Pièce n°3 Les termes de références ;
- (d) Pièce n°4 Le Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- (e) Pièce n°5 Le Cadre du détail quantitatif et estimatif ;
- (f) Pièce n° 6 Le Cadre du sous-détail des prix
- (g) Pièce n°7 Le projet de lettre commande ;
- (h) Pièce n°8 Le modèle de tableau de comparaison des cotations ;
- (i) Pièce n°9 Les modèles ou formulaires types des pièces à utiliser par les soumissionnaires :
 - Le modèle de lettre de soumission ;
 - Le modèle de cautionnement de soumission, le cas échéant ;
 - Le modèle de cautionnement définitif ;
 - Le modèle de cautionnement de l'avance de démarrage ;
 - Le modèle de cautionnement de bonne exécution en remplacement de la retenue de garantie, le cas échéant ;
- (j) Pièce n°10 La charte d'intégrité ;
- (k) Pièce n°11 La déclaration engagement social et environnemental ;
- (l) Pièce n°12 le Visa de maturité ou tout autre Justificatif des études préalables
- (m) Pièce n°13 La liste des établissements bancaires et organismes financiers habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

1.2 Le soumissionnaire devra examiner les instructions, modèles, conditions et termes de référence contenus dans le Dossier de Demande de Cotation.

B. PREPARATION DES COTATIONS

Article 2 - Langue de la Cotation

La cotation y compris toute correspondance y afférente seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 - Documents constitutifs de la cotation

La Cotation présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis et regroupés en un seul (01) ou trois (03) volumes (à préciser) :

(a) Volume1 ou Partie A : comprenant les Pièces Administratives suivantes :

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra les documents suivants dûment remplis :

- 1- La soumission datée, signée et timbrée ;
- 2- La quittance d'achat du dossier de consultation d'un montant de **quinze mille francs CFA (15.000) FCFA** ;
- 3- Le dossier administratif comprenant les pièces ci-après :
 - *L'attestation de non faillite* ;
 - *L'attestation d'immatriculation* ;



(c) Volume3 ou Partie C Comportant les justificatifs financiers ci-après :

- i) La lettre de soumission timbrée établie suivant le modèle, datée et signée
- ii) Le Bordereau descriptif des prix unitaires dûment rempli, daté et signé ;
- iii) Devis quantitatif et estimatif dûment rempli, daté et signé
- iv) Le sou détail des prix Unitaires.

NB : Les différentes parties d'un même dossier seront séparées par les intercalaires de couleur autre que le blanc aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen

Le soumissionnaire doit joindre la version numérique de l'offre financière en trois exemplaires dont un gardé par le Président de la Commission, un à remettre à la sous-commission d'analyse et le troisième réservé à l'ARMP. En cas de divergence entre les informations de l'offre physique et de l'offre numérique, celles de l'offre physique font foi.

Article 4 - Mention des prix

4.1 Le soumissionnaire précisera dans la lettre de soumission le lieu d'exécution et la nature des prix :

- a. Hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA) et
- b. Toutes taxes comprises (TTC),

4.2 Le soumissionnaire complétera le cadre du bordereau descriptif et quantitatif fourni dans le dossier de Demande de Cotation indiquant, les prix unitaires, le prix total pour chaque tâche en exécution de la lettre- commande à élaborer à l'issue de la présente demande de cotation.

Article 5 - Monnaie de la cotation

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 - Délai de validité des cotations

Les cotations seront valables pour la période stipulée dans l'avis de Demande de Cotation. La période de validité des offres est de 90 jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

C. DEPOT DES COTATIONS

Article 7 - Mode de Soumission

Le mode de soumission retenu pour cette Demande de Cotation est **celui en ligne** ;

sur la plateforme COLEPS au plus tard le 14/11/2024 à 14 heures heure locale. Une copie de sauvegarde de la cotation enregistrée sur trois clés USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

Nb Taille et format des fichiers

Les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme sont les suivantes :

- ✓ 5 MO pour le dossier Administratif ;
- ✓ 15 MO pour l'Offre Technique ;
- ✓ 5 MO pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- ✓ Format PDF pour les documents textuels ;



La Commission de Passation des Marchés procédera à l'évaluation des cotations dans l'ordre suivant :

11.1- Vérification de la conformité des Offres sur la base des critères ci-après pour chaque lot retenu par le soumissionnaire :

11.1-a -Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

7. Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée et acquittée à la main ;
8. Fausse déclaration ou falsification des pièces ;
9. Absence d'une pièce administrative après épuisement du délai réglementaire, soit 48 heures à l'ouverture des offres ;
10. Absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des marchés publics au cours des trois dernières années (2023, 2022 et 2021) ;
11. Non-conformité à 100 % des caractéristiques majeurs du matériel proposé (écran, mémoire interne, caméra, ram) aux spécifications techniques demandées ;
12. Note technique inférieure à 5 OUI/ 7 des critères essentiels.

11.1-b-Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront sur :

1. Expérience du soumissionnaire
2. Conformité au moins à 80 % 100 % autres caractéristiques du matériel proposé (Micro SIM, Batterie, Garantie) du matériel proposé aux spécifications techniques demandées
3. Service après-vente
4. Personnel spécialisé
5. Personnel
6. Preuve d'acceptation des conditions du marché
7. Présentation de l'Offre

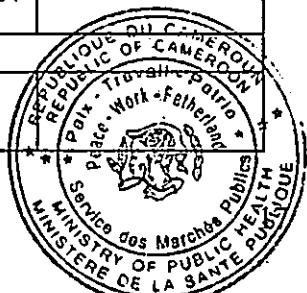
Le système de notation des offres est le mode binaire (oui ou non).

11.1-C- Critères et Sous critères de l'évaluation détaillée

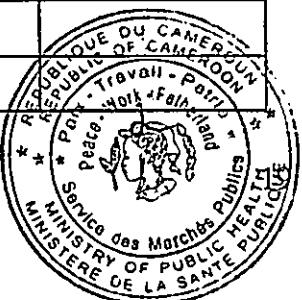
Les critères éliminatoires et les critères essentiels seront évalués en fonction des sous critères ci-après :

Grille d'évaluation des propositions

Réf	Acquisition du matériel de vidéo conférence pour le Programme National de Lutte contre la Tuberculose en deux lots	Nom et adresse du soumissionnaire :	
		Notation	Observations
Critères d'évaluation		OUI	NON
	A. Critères éliminatoires		
	A.1 Absence et/ou non-conformité de la caution de soumission,		



	<ul style="list-style-type: none"> - RAM : 16 Gb - Camera : arrière 50+2+ MP/avant 32 MP - Micro SIM, dual - Batterie : 5 000 Mah - Garantie 1 an 		
	TELEPHONE TYPE 3 (quantité 17)		
	<ul style="list-style-type: none"> • Téléphones androïdes : 17 unités - Ecran : 6,6 pouces - Mémoire interne : 128 Gg - RAM : 8 Gb - Camera : arrière 48+2+2 MP/avant 16 MP - Micro SIM, dual - Batterie : 5 000 Mah <p>Garantie 1 an</p>		
	B.3. Service Après-Vente		
	Délai d'intervention \leq 48 heures		
	Disponibilité et gestion des pièces de rechange		
	B.4. Planning de livraison des téléphones et d'approvisionnement en crédit de communication		
	Durée des prestations = 12 mois		
	B.5. Preuve d'Acceptation des conditions du Marché		
	CCAP paraphé sur chaque page, signé, cacheté et daté sur la dernière page avec la mention « Lu et Approuvé »		
	TDRs paraphé sur chaque page, daté, signé cacheté sur la dernière page avec la mention « Lu et Approuvé »		
	Prospectus et photos des matériels (téléphones) proposés		
	B.7. Présentation de l'offre (sommaire, intercalaire en couleur et reliure)		
	Existence d'un sommaire général		
	Pièces séparées par un intercalaire de couleur autre que le blanc		
	Document relié par des spirales ou des serre-dos avec transparent et couverture cartonnée		
	B.8. Personnel spécialisé (au moins technicien supérieur en informatique ou télécommunication avec 2 années d'expérience minimum)		
	Copie certifiée et attestation de présentation de l'original du diplôme		
	Curriculum vitae daté et signé		
	Expérience		



corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (i) Est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte directement ou indirectement un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre commande, et
- (ii) Est coupable de “corruption” quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même soumissionnaire sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.
- (iii) Se livre à des “manœuvres frauduleuses” quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délgué. Les “Manœuvres frauduleuses” comprennent notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des cotations à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué des avantages de cette dernière.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix-Travail-Patrie
 MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE
 SECRETARIAT GENERAL
 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET
 DU PATRIMOINE
 SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace-Work-Fatherland
 MINISTRY OF PUBLIC HEALTH
 SECRETARIAT GENERAL
 DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES
 AND EQUIPMENT
 SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING
 PUBLIC CONTRACTS SERVICE
 TENDERS OFFICE

TERMES DE REFERENCES (TDR)

POUR S'ASSURER DE LA DISPONIBILITE DE LA FLOTTE TELEPHONIQUE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE ET FINANCIER DU PNLT (95 PERSONNES)

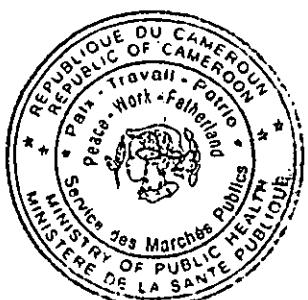
Les prestations consisteront de manière générale à la fourniture et l'entretien d'une flotte téléphonique pour 98 personnels du Groupe Technique central et des dix Groupes Techniques Régionaux du Programme National de Lutte contre la Tuberculose.

Spécifiquement, il s'agira de :

- ✓ Fourniture et assurer les services de communication téléphonique entre tous les membres de la flotte ;
- ✓ Approvisionner les puces GMS mensuellement en crédit de communication ;
- ✓ Fournir et assurer les services de communication téléphoniques entre les membres de la flotte et les autres utilisateurs externes à la flotte du PNLT ;
- ✓ Fournir et assurer les services de communication téléphoniques entre les membres de la flotte et les autres utilisateurs des autres opérateurs de téléphonie mobiles ;
- ✓ Fournir et assurer les services de communication téléphoniques entre les membres de la flotte et les autres réseaux internationaux ;
- ✓ Proposer des tarifs optionnels et préférentiels aux membres désirant souscrire à la connexion internet ;
- ✓ Fournir les services de maintenances et d'entretien de la flotte téléphonique au PNLT ;
- ✓ Être capable d'immigrer d'un forfait à l'autre ;
- ✓ Possibilité de faire des transferts de crédit (reconduction du crédit non consommé au cours du mois précédents) ;
- ✓ Possibilité de roaming (à la demande) ;
- ✓ Possibilité de faire les conférences call ;
- ✓ Produire trimestriellement un rapport d'exécution ;
- ✓ Fournir des téléphones répondant aux caractéristiques suivantes :

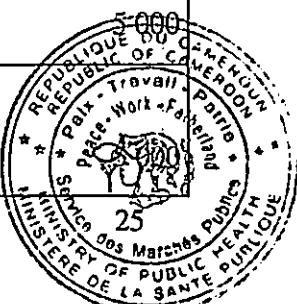
Expert en Passation des Marchés de l'UCS-FM (01) ; CSAF (01) ; Chef comptable (01)

- TELEPHONE TYPE 1 (quantité = 03)
 - Écran : 6,6 pouces
 - Mémoire interne : 256 Gg
 - RAM : 16 Gb
 - Camera : arrière 50+2 MP/avant 32 MP
 - Micro SIM, dual



Désignation	Quantité	Forfait mensuel	Total mensuel
CGP/Expert passation des Marchés	2	25 000	50 000
Chef Section	5	25 000	125 000
Chef Comptable	1	20 000	20 000
Chefs d'Unité	14	10 000	140 000
Coordonnateurs régionaux	10	15 000	150 000
Secrétaire GTC	1	5 000	5 000
Comptable zone	5	10 000	50 000
Cadre d'appui GTC	7	5 000	35 000
Cadre d'appui GTR	20	5 000	100 000
Chauffeur GTC	4	5 000	20 000
Chauffeur GTR	14	5 000	70 000
Agent d'entretien	3	5 000	15 000
Personnel d'appui GTR	2	5 000	10 000
Agent d'appui aux activités TBMR	4	5 000	20 000
Total mensuel	95		1 000 000

EFFECTIF DU PERSONNEL NOUVELLEMENT RECRUTE QUI N'ÉTAIT PAS DANS L'ANCIENNE FLOTTE			
PERSONNEL CONTARCTUELS PRIS EN CHARGE SUR FINANCEMENT FM / BUDGET GC7			
N°	Noms et Prénoms	Fonction	COUT UNITAIRE
1	NKOLO Victor Georges Pancrace	Chauffeur GTC	5 000
2	YANGHEU NJOMEN Diendonné	Chauffeur GTC	5 000
3	NDJONGA TATDJA Brunelle Bernie	Chef d'Unité Comptable	
3	Epse YOGOUM	GTC	10 000
4	LINGOM II FREDERIC ALFRED RUSSEL	Agent d'appui aux activités TBMR (en attente d'affectation)	
5	TEKOU MAKAMTE Marie Marquiny	Agent d'appui aux activités TBMR (en attente d'affectation)	



OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR

La mission du fournisseur consiste à fournir une flotte téléphonique pour le Groupe Technique Central (GTC) et les Groupes Techniques régionaux (GTR) du PNLT, le prestataire est responsable de la bonne exécution des tâches afférentes à sa mission à savoir :

- Respecter scrupuleusement les engagements contractuels ;
- Doter aux personnels, après identification, des nouvelles SIM de communication ;
- Recenser toutes les personnes désireuses de souscrire au forfait internet ;
- Effectuer des dotations de crédits de communication aux bénéficiaires à chaque début du mois ;
- Proposer des tarifs préférentiels intra flotte aux bénéficiaires ;
- Notifier au PNLT tout changement pouvant intervenir dans la mise en œuvre de la prestation ;
- Mettre à la disposition du PNLT, un personnel compétent et disponible,
- Transmettre trimestriellement le listing des appels ;
- Proposer d'autres services avantageux aux bénéficiaires ;
- Assurer le service après-vente, notamment la maintenance et les réparations liées à la communication (dotation de nouvelle SIM en cas de perte, amélioration de la qualité du signal réseau etc.) ;
- Être capable de migrer de forfait d'un forfait à un autre ;
- Reconduire le crédit non consommé au cours du mois précédent ;
- Possibilité de roaming ;
- Assurer la gratuité des appels intra-flotte ;
- Possibilité de faire conférence call ;
- Etc...

I. OBLIGATIONS DES PARTIES Pour le PNLP

Il s'agit de :

- Contracter avec le prestataire retenu à travers un contrat de prestation de service pour la période impartie ;
- Faciliter l'accès du fournisseur aux différents équipements ;
- Transmettre officiellement au prestataire les grilles nominatives des répartitions de crédit de communication ;
- Ne pas effectuer des modifications quelles qu'elles soient, par un tiers sans l'avis du prestataire ;
- Délivrer au prestataire, et ce au terme de chaque phase, une attestation de service fait ;
- Procéder au paiement trimestriel de la facture après attestation de service fait ;
- Procéder à une évaluation trimestrielle des prestations.

Pour le fournisseur,

Sa mission consiste à fournir au client, une flotte téléphonique pour le Groupe Technique central et les groupes techniques régionaux du PNLP. Le prestataire est responsable de la bonne exécution des tâches afférentes à sa mission. Il s'engage notamment à :

- Respecter scrupuleusement les engagements contractuels ;
- Doter de nouvelles SIM aux personnels après identification ;
- Recenser toutes les personnes désireuses de souscrire au forfait internet ;
- Effectuer des dotations de crédit de communication aux bénéficiaires chaque début de mois sur l'ensemble du territoire national ;



Pièce N°IV

CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES



Pièce N°V

CADRE DU DETAIL QUANTITATIF ET ESTIMATIF



PIECE VI:
PROJET DE LETTRE COMMANDE



- Fonds de contrepartie du Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et le Paludisme – CG7 pour la partie Hors Taxes

Souscrite le _____

Signée le _____

Notifiée le _____

Enregistrée le _____

ENTRE

L'Etat du Cameroun, représenté par le Ministre de la Santé Publique ci-après désigné « le Maître d'Ouvrage »

D'une part,

Et

- BP : , Tél : N° contribuable : Compte Bancaire n°
, ouvert à .

Représentée par son Directeur Général Monsieur, ci-après désignée « Le Cocontractant de l'Administration »



Article 28 : Documents à fournir
Article 29 : Réception des prestations
Article 30 : Délai de garantie

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 31 : Résiliation de la Lettre-Commande
Article 32 : Cas de force majeure
Article 33 : Différend
Article 34 : Edition et diffusion du présent Lettre-Commande
Article 35 : Entrée en vigueur de la Lettre-Commande

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE 1 : OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande a pour objet la fourniture et l'entretien d'une flotte téléphonique pour le Groupe Technique Central du Programme National de Lutte contre la Tuberculose en un seul lot.

ARTICLE 2 : PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

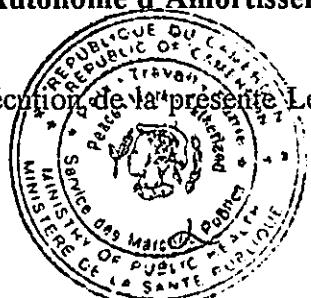
La présente Lettre-Commande a été passée par la procédure Demande de Cotation N° _____/DC/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2024 du _____, conformément aux textes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 3 : DEFINITIONS ET ATTRIBUTIONS

- a. Le Maître d’Ouvrage est le **Ministre de la Santé Publique** ;
- b. Le Chef de Service de la Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du GTC/CNLS**. Il veille au respect des clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- c. L’Ingénieur de la Lettre-Commande est le **Chef de la Cellule Informatique du MINSANTE**. Il assure le suivi et le contrôle technique et financier de l’exécution de la Lettre-commande ;
- d. L’organisme chargé du contrôle externe des marchés publics est le **Ministère en charge des marchés publics**. Le Ministère des Marchés Publics assure le contrôle de conformité de l’exécution du marché, délivre les visas préalables requis et vise le décompte général et définitif.
- e. Le Cocontractant est domicilié à _____, B.P : _____ - Tél : _____

ARTICLE 4 : NANTISSEMENT

- L’Autorité chargée de l’ordonnancement et de la liquidation des dépenses est le **MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE** ;
- Le Responsable chargé du paiement est le **Directeur Général de la Caisse Autonome d’Amortissement (CAA)** ;
- Le Responsable Compétent pour fournir les renseignements au titre de l’exécution de la présente Lettre-Commande est le **Secrétaire Permanent du GTC/CNLS**.



douanier des Marchés Publics ;

5. Décret n° 2018 / 366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
6. Arrêté n° 033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
7. Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
8. Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
9. Circulaire n°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 fixant les modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;
10. Circulaire n°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
11. Circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 portant passation, contrôle et exécution des Marchés Publics ;
12. Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;
13. Lettre-Circulaire n°000019/LC/MINMAP du 05 juin 2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les Marchés Publics.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION

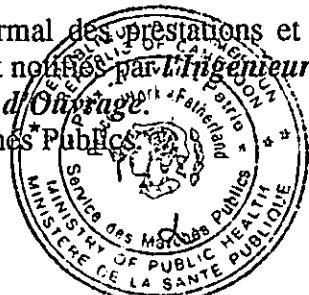
Toutes notifications et communications écrites dans le cadre de la présente Lettre-Commande devront être faites aux adresses suivantes :

- a. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire : Monsieur le Ministre de la Santé Publique à Yaoundé avec copie adressée dans les mêmes délais, à Monsieur le Secrétaire Permanent du GTC/CNLS et à l'ingénieur le cas échéant.
- b. Dans le cas où le Cocontractant de l'Administration est le destinataire : _____ domicilié à _____, BP : _____ - Cameroun, Tél : _____.

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au chef de service son domicile, et dès achèvement des prestations, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations.

ARTICLE 10 : ORDRES DE SERVICE

1. L'ordre de service de commencer les prestations est signé par le *Maître d'Ouvrage* et notifié par le *Chef de Service*.
2. L'ordre de service à incidence financière ou susceptible de modifier les délais sera signé et notifié par *le Maître d'Ouvrage*.
3. Les ordres de service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations et sans incidence financière seront directement signés par *le Chef de Service* et notifiés par *l'ingénieur*.
4. Les ordres de service valant mise en demeure sont signés par le *Maître d'Ouvrage*.
5. Tous les ordres de service seront tenus en copie au Ministère des Marchés Publics.



Le paiement de la présente Lettre-Commande se fera en Francs CFA et en totalité après livraison du matériel.

A cet effet, le Cocontractant de l'Administration fournira les documents ci-après :

- La facture définitive timbrée ;
- Le bordereau de livraison ;
- Le procès-verbal de réception ;
- La Lettre-Commande enregistrée ;
- Un dossier administratif et fiscal complet ;
- L'attestation de non exclusion ARMP ;
- Le justificatif du paiement de l'IR auprès du Service des Impôts le cas échéant ;
- Le bulletin d'émission de la TVA ;
- Le certificat d'Origine
- etc.

ARTICLE 17 : INTERETS MORATOIRES (NON APPLICABLE)

ARTICLE 18 : PENALITES DE RETARD

18.1. Le montant des pénalités de retard est fixé comme suit :

- a. Un deux millième (1/2000^e) du montant TTC de la Lettre-Commande de base par jour calendaire de retard, du premier au trentième jour au-delà du délai contractuel fixé par la Lettre-Commande.
- b. Un millième (1/1000) du montant TTC de la Lettre-Commande de base, par jour calendaire de retard au-delà du trentième jour.

18.2. Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à dix pour cent (10%) du montant TTC de la Lettre-Commande de base.

ARTICLE 19 : REGIME FISCAL ET DOUANIER

La présente Lettre-Commande sera régie par le Régime Fiscal et Douanier en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 20 : TIMBRE ET ENREGISTREMENT DE LA LETTRE-COMMANDE

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-Commande seront enregistrés et timbrés par les soins et aux frais du Cocontractant de l'Administration, conformément à la réglementation en vigueur.

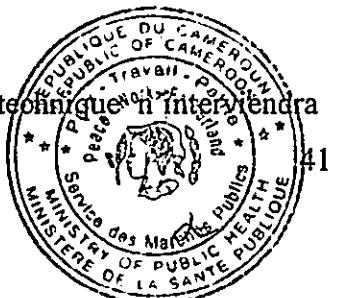
CHAPITRE III : EXECUTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 21 : BREVET

Le Cocontractant de l'Administration garantira le Maître d'Ouvrage contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque ou de droits de création industrielle résultant de l'emploi des fournitures ou de leurs comportements.

ARTICLE 22 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS

22.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra



- c) La fourniture de la nomenclature complète des pièces détachées et le tarif correspondant ;
- d) La fourniture d'une trousse d'outils nécessaires pour l'entretien courant ;
- e) Les accessoires prévus en diversité et nombre suffisant pour que les équipements puissent remplir leur fonction dans les diverses configurations rencontrées au cours de leur usage.

26.2. Documentation technique

La documentation technique devra être fournie en même temps que les équipements et comprendra impérativement :

- a) **Le manuel d'utilisation et d'exploitation ;**
- b) **Le manuel de maintenance comprenant la description des opérations de vérification (de routine ou exceptionnelles)**
- c) La documentation technique comprenant la nomenclature des pièces détachées permettant de se réapprovisionner chez les fabricants, la liste des fabricants et/ou Cocontractants éventuels de pièces de rechange, les procès-verbaux d'essais ou d'épreuves ;
- d) **Le certificat de garantie du fabricant ou du Cocontractant de l'Administration.**

Tous ces documents seront remis en deux (2) exemplaires en français ou en anglais.

L'un des exemplaires est destiné au service de maintenance du Ministère de la Santé Publique, l'autre sera sur site.

ARTICLE 27 : SERVICE APRES VENTE ET CONSOMMABLES

Le Cocontractant de l'Administration aura à maintenir en République du Cameroun, pendant une période d'un (01) an à compter de la date de la réception définitive :

- a) Un représentant permanent dûment mandaté ;
- b) Un stock suffisant de pièces de rechange, ensembles et sous-ensembles pour satisfaire aux demandes de réparation faite par le Maître d'Ouvrage.

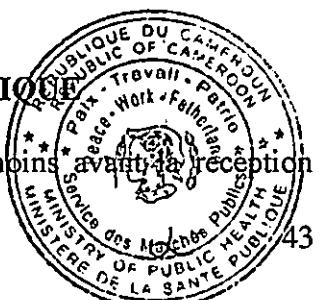
Le délai d'intervention sera de cinq (05) jours à compter de la date de réception de la commande par le Cocontractant de l'Administration.

La fourniture des pièces et les réparations après le délai de la garantie sont à la charge du Maître d'Ouvrage.

CHAPITRE IV : RECEPTION DES PRESTATIONS

ARTICLE 28 : DOCUMENTS A FOURNIR AVANT LA RECEPTION TECHNIQUE

Le Cocontractant de l'Administration devra dans un délai de dix (10) jours au moins avant la réception provisoire transmettre au Maître d'Ouvrage les documents suivants :



Le Cocontractant de l'Administration garantit que les téléphones livrés en exécution de la présente Lettre-commande sont neuves, n'ont jamais été utilisées, sont du modèle le plus récent en service et incluent toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériaux, sauf si la Lettre-commande en a disposé autrement. Le Cocontractant de l'Administration garantit en outre que les loupes binoculaires livrées en exécution de la Lettre-commande n'auront aucune défectuosité due à leur conception, aux matériaux utilisés ou à leur mise en œuvre (sauf dans la mesure où la conception ou les matériaux sont requis par les spécifications du Maître d'Ouvrage) ou à tout acte ou omission du Cocontractant de l'Administration, survenant pendant l'utilisation normale des matériels livrés dans les conditions prévalant dans le pays de destination finale.

30.1 : La durée de garantie est de six (06) mois à compter de la date de réception provisoire des fournitures.

30.2 : Obligation du Cocontractant pendant la période de garantie

Le Maître d'Ouvrage notifiera rapidement au Cocontractant de l'Administration par écrit toute réclamation faisant jouer la garantie et pouvant notamment être une panne consécutive ou non, à des vices de construction ou à des défauts de fabrication.

A la réception d'une telle notification, le Cocontractant de l'Administration réparera ou remplacera les fournitures ou leurs pièces défectueuses, dans un délai de vingt (20) jours sans frais pour le Maître d'Ouvrage. Le délai d'intervention durant la période de garantie ne pourra pas excéder cinq (05) jours ouvrables.

Si le Cocontractant de l'Administration, après notification, manque à rectifier la ou les défectuosités, durant la période susmentionnée, la durée de garantie pourrait alors être :

- Prolongée de la même durée que la durée d'immobilisation du matériel si celle-ci excède les vingt (20) jours de la notification de la panne ;
- Renouvelée intégralement dans le cas du remplacement du matériel.

30.3 : réception définitive

Modalités de la réception définitive

La réception définitive sera effectuée, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de l'expiration du délai de garantie.

La Commission de réception définitive sera la même que celle ayant prononcé la réception provisoire.

Attributions de la Commission de réception définitive

Avant de prononcer la réception définitive, la Commission vérifiera, par tous les moyens à sa disposition (P.V. de réception provisoire, etc.), que les clauses contractuelles ont été entièrement respectées et que le Cocontractant s'est honorablement acquitté des tâches prescrites pour la période de garantie.

A l'issue de la séance de la Commission, il sera dressé un procès-verbal de réception définitive signé par les membres de ladite Commission.

CHAPITRE V : DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 31 : RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente Lettre-Commande peut être résiliée comme prévu à la section II, sous-section I du décret n°2018/366 du 20 juin 2018 et également dans les conditions stipulées aux articles 42, 43, 44, 45, 46 et 47 du CCAG, notamment dans l'un des cas de :

- Retard de plus de dix jours calendaires dans l'exécution d'un ordre de service ou arrêté injustifié des prestations de plus de 10 jours calendaires ;
- Retard dans les prestations entraînant les pénalités de plus de 10% du montant des travaux ;



	Total HT	
	TVA (19,25%)	
	IR (5,5%) ou (2,2%)	
	Montant TTC	
	Net à percevoir	

PAGE N° _____ ET DERNIÈRE DE LA LETTRE-COMMANDE
 N° _____ /LC/MINSAUTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2024 DU _____
 PASSEE AVEC _____ APRES DEMANDE DE COTATION N° 051/D13-336/DC/
 MINSAUTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 DU 22 octobre 2024 RELATIVE A LA
 FOURNITURE ET A L'ENTRETIEN D'UNE FLOTTE TELEPHONIQUE POUR LE
 PERSONNEL DU PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

MAITRE D'OUVRAGE : Le Ministre de la Santé Publique.

TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE : B.P :

Tél :

OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE :

MONTANT EN FCFA :

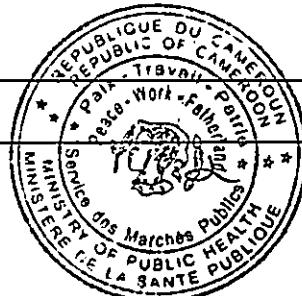
Désignation	En chiffre	En lettre
Montant H. T		
T.V.A (19,25%)		
I.R (2,2% ou 5,5%)		
Montant TTC		
Net à percevoir		

DELAI DE LIVRAISON :

LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT DE L'ADMINISTRATION

YAOUNDÉ, LE.....

LE MAITRE D'OUVRAGE



ANNEXE N° 1 : MODELE DE SOUMISSION

Je, soussigné _____ [*indiquer le nom et la qualité du signataire*] représentant la société, l'entreprise ou le groupement⁽⁸⁾ _____ dont le siège social est à _____ inscrite au registre du commerce de _____ sous le n° _____

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier d'Appel d'Offres y compris les additifs, N° _____ [*rappeler l'objet de l'appel d'offres*]

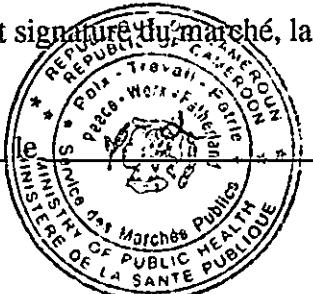
Me soumets et m'engage à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations conformément au dossier d'Appel d'Offres, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'offre pour le lot n° _____ à _____ [*en chiffres et en lettres*] francs CFA Hors TVA, et à _____ francs CFA Toutes Taxes Comprises. [*en chiffres et en lettres*]

- M'engage à exécuter les prestations dans un délai de _____ mois
- M'engage en outre à maintenir mon offre dans le délai _____ jours [*indiquer la durée de validité, en principe 90 jours*] à compter de la date limite de remise des offres
- Adhère entièrement à la charte d'intégrité et à la déclaration d'engagement environnemental et social jointes aux présents DAO.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

Le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délgué se libérera des sommes dues par lui au titre du présent marché en faisant donner crédit au compte n° _____ ouvert au nom de _____ auprès de la banque _____ Agence de _____ Avant signature du marché, la présente soumission acceptée par vous vaudra engagement entre nous.

Fait à _____



ANNEXE N° 2 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE SOUMISSION

Organisme financier : _____

Référence de la Caution : N° _____

Adressée à [indiquer le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué et son adresse] Cameroun, ci-dessous désigné « le Maître d'Ouvrage »

Attendu que le Fournisseur ou le prestataire _____, ci-dessous désigné « le soumissionnaire », a soumis son offre en date du _____ pour [rappeler l'objet de l'appel d'offres], ci-dessous désignée « l'offre », et pour laquelle il doit joindre un cautionnement provisoire équivalant à [indiquer le montant] francs CFA.

Nous _____ [nom et adresse de la banque], représentée par _____ [noms des signataires], ci-dessous désignée « la banque », déclarons garantir le paiement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué de la somme maximale de [indiquer le montant] Francs CFA, que la banque s'engage à régler intégralement au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires.

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

Si le soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité prévue dans le dossier d'appel d'offres ;
Où

Si le soumissionnaire, s'étant vu notifié l'attribution du marché par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pendant la période de validité :

Omet ou refuse de souscrire le marché, alors qu'il est requis de le faire ;

Omet ou refuse de fournir le cautionnement définitif du marché comme prévu dans ledit marché.

Nous nous engageons à payer au Maître d'Ouvrage ou au Maître d'Ouvrage Délégué un montant allant jusqu'au maximum de la somme stipulée ci-dessus, dès réception de sa première demande écrite, sans que le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que dans sa demande le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué notera que le montant qu'il réclame lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux, sont remplies, et qu'il spécifiera quelle(s) condition(s) a(ont) joué.

La présente caution entre en vigueur dès la date limite fixée par le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'Ouvrage Délégué pour la remise des offres. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus suivant la fin du délai de validité des offres. Toute demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué tendant à la faire jouer devra parvenir à la banque, par lettre recommandée avec accusé de réception, avant la fin de cette période de validité.

Le présent cautionnement est soumis pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux du Cameroun seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par la banque

Fait à _____, le _____.

[Signature de la banque]



ANNEXE N°4 : MODELE DE CAUTIONNEMENT DE BONNE EXECUTION EN REPLACEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE

Organisme financier : _____

Référence du Cautionnement : N° _____

Adressée [indiquer le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué]

[Adresse du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué]

Ci-dessous désigné « le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué »

Attendu que _____ nom et adresse du fournisseur ou du prestataire], ci-dessous désigné « le Fournisseur », s'est engagé, en exécution du marché, livrer les fournitures de [indiquer l'objet des prestations]

Attendu qu'il est stipulé dans le marché que la retenue de garantie fixée à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant TTC du marché peut être remplacée par une caution solidaire,

Attendu que nous avons convenu de donner au Fournisseur ce cautionnement,

Nous, _____ adresse organisme financier], représentée par _____ noms des signataires], et ci-dessous désignée « organisme financier ».

Dès lors, nous affirmons par les présentes que nous nous portons garants et responsables à l'égard du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué, au nom du Fournisseur ou du prestataire, pour un montant maximum de _____ [en chiffres et en lettres], correspondant à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant du marché (10)

Et nous nous engageons à payer au Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué , dans un délai maximum de huit (08) semaines, sur simple demande écrite de celui-ci déclarant que le Fournisseur n'a pas satisfait à ses engagements contractuels ou qu'il se trouve débiteur du Maître d’Ouvrage ou du Maître d’Ouvrage Délégué au titre du marché modifié le cas échéant par ses avenants, sans pouvoir différer le paiement ni soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, toute (s) somme (s) dans les limites du montant égal à [pourcentage inférieur à 10% à préciser] du montant cumulé des prestations figurant dans le décompte définitif, sans que le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué ait à prouver ou à donner les raisons ni le motif de sa demande du montant de la somme indiquée ci-dessus.

Nous convenons qu'aucun changement ou additif ou aucune autre modification au marché ne nous libérera d'une obligation quelconque nous incombe en vertu de la présente garantie et nous dérogeons par la présente à la notification de toute modification, additif ou changement.

La présente garantie entre en vigueur dès sa signature. Elle sera libérée dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception définitive des prestations, et sur mainlevée délivrée par le Maître d’Ouvrage ou au Maître d’Ouvrage Délégué.

Toute demande de paiement formulée par le Maître d’Ouvrage ou le Maître d’Ouvrage Délégué au titre de la présente garantie devra être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, parvenue à la banque pendant la période de validité du présent engagement.

La présente caution est soumise pour son interprétation et son exécution au droit camerounais. Les tribunaux camerounais seront seuls compétents pour statuer sur tout ce qui concerne le présent engagement et ses suites.

Signé et authentifié par l'organisme financier

Fait à _____, le _____

[Signature de l'Organisme financier]

(10) Cas où la caution est établie une fois au démarrage des prestations et couvre la totalité de la garantie, soit 10% du marché.



ANNEXE N°6 : LETTRE DE SOUMISSION DE LA PROPOSITION TECHNIQUE

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre Demande de Cotation N°du.....relative à....., de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet de ladite Demande de Cotation

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité : Nom et
titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse

:



PIECE VIII :
CHARTE D'INTEGRITE



4. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d’Ouvrage/Maître d’Ouvrage Délégué, qui en informera l’Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précèdent.

5. Dans le cadre de la passation et de l’exécution de la lettre commande :

5.1) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

5.2) Nous n’avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d’obtenir un bénéfice illégitime.

5.3) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l’Etat, qu’elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu’elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l’Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’il accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte dans l’exercice de ses fonctions officielles.

5.4) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu’elle accomplisse ou s’abstienne d’accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles.

5.5) Nous n’avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas d’acte susceptible d’influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d’Ouvrage/Maître d’Ouvrage Délégué et notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d’empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l’accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d’autres entreprises.

6. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d’ouvrage/Maître d’Ouvrage Délégué à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l’exécution du Marché et à les soumettre pour vérification aux auditeurs désignés par l’ARMP.

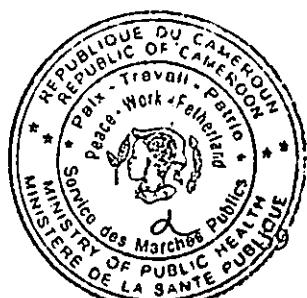
Nom

Signature

Dûment habilité à signer la citation pour et au nom de :

En date du

jour de



INTITULE DE LA DEMANDE DE COTATION : _____

Le « SOUMISSIONNAIRE »

A

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la passation et de l'exécution De la lettre commande :

- 1) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment (i) le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives (ii) l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans (iii) du respect de la nature des prestations respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes (iv) le repos hebdomadaire obligatoire (v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit (vii) les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail (viii) le port obligatoire des équipements de protections individuelles.
- 2) En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.
- 3) Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage/Maître d'Ouvrage Délégué, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.
- 4) Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer la cotation pour et au nom de : _____

En date du _____

jour de _____



COPIE CERTIFIE DU VISA DE MATURITE

Visa de maturité ou Justificatif des études préalables

1. Joindre l'étude préalable ou le visa de maturité :

2. Indiquer:

2.1. La date ; 27 septembre 2024

2.2. Le nom du maître d'œuvre public ou privé l'ayant réalisé;

2.3. Les références du marché, si maîtrise d'œuvre privée l'ayant réalisé ;

2.4. Description des études: (pour les projets de moindre envergure une note
De présentation peut être rédigée sous forme d'études préalable à condition
De bien ressortir la détermination des coûts et spécifications techniques).

N.B 1/ Pour les prestations de moindre envergure, le Maître d'Ouvrage ou Maître d'Ouvrage
Délégué peut fournir un calcul justificatif des quantités du DAO.

2/ Le président de la commission des marchés peut avant de se prononcer, solliciter l'avis
d'un expert sur la qualité des études réalisée

